

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 février 2016
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Marc HARRER et Valérie HIRTZ.

Procuration : Joanne ALBRECHT à Dominique LEHMANN
 Joseph EHRHART à André METZ
 Marc HARRER à Michèle FETZER
 Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2015 du Budget Principal de la Commune dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,
 - Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2015 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	545 108,31 €	757 862,87 €
Résultat de fonctionnement 204 reporté (002)		26 237,10 €
INVESTISSEMENT	205 508,16 €	597 918,00 €
Déficit investissement 2014 reporté (001)	249 678,54€	

Section de fonctionnement :

Dépenses	545 108,31 €
Recettes	784 099,97 €
Résultat comptable de l'exercice	238 991,66 €

Section d'investissement :

Dépenses	455 186,70 €
Recettes	597 918,00 €
Résultat de financement	142 731,30 €

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	67 114,21 €	124 066,42 €
Excédent fonctionnement 2014 reporté (002)		72 964,99 €
INVESTISSEMENT	- €	27 618,79 €
Déficit investissement 2014 reporté (001)	27 618,79 €	

Section de fonctionnement :

Dépenses	67 114,21 €
Recettes	197 031,41 €
Résultat comptable de l'exercice	129 917,20 €

Section d'investissement :

Dépenses	27 618,79 €
Recettes	27 618,79 €
Déficit de financement	- €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 voix pour

Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

N° 2

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

- Entendu le Compte de Gestion pour l'exercice 2015 pour le Budget Principal tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2015,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif du Budget Principal de la Commune,
- Entendu le Compte de Gestion tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2015, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif de la Commune, Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2015.
- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2015, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX 2016 – ÉTAT DES PRÉVISIONS DES COUPES – PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ANNÉE 2016

- Vu le programme prévisionnel des travaux d'exploitation et patrimoniaux, l'état de prévisions des coupes et le programme d'actions établi par l'ONF pour l'exercice 2016,
- Entendu M. André METZ, adjoint chargé des affaires forestières, qui fournit les explications nécessaires suite à la Commission Forêt qui a eu lieu le 12 janvier 2016,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation, l'état de prévisions des coupes et le programme d'actions établi par l'ONF pour l'exercice 2016,
- PRÉCISE que les modifications suivantes ont été apportées au programme des travaux présentés :

Travaux patrimoniaux :

Les travaux de maintenance (périmètre et parcellaire) des parcelles 3, 22 et 31 et les travaux d'entretiens divers de route empierrée des parcelles 21 et 26, seront effectués en régie communale.

Travaux d'exploitation : pas de modification

Programme d'actions pour l'année 2016 :

Les travaux de maintenance (périmètre et parcellaire) des parcelles 3, 22 et 31 et les travaux d'infrastructure des parcelles 21 et 26 seront réalisés en régie communale.

État de prévisions des coupes : pas de modification

- AUTORISE le Maire à signer les conventions et les devis établis dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1974 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en vertu de laquelle les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,
- Vu les congés estivaux des agents communaux,
- Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'ouvrier d'entretien des espaces verts et fleuris,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer deux emplois saisonniers, en tant qu'adjoint technique de 2ème classe non titulaire, l'un du 6 au 31 juillet 2016, l'autre du 1^{er} au 29 août 2016 ; les attributions consisteront à l'entretien du fleurissement dans le village,
- PRÉCISE qu'une fiche de poste sera établie pour le travail des emplois saisonniers,
- PRÉCISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,
- DÉCIDE que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 340 majoré 321 et ce, au prorata des heures effectuées,
- PRÉCISE que le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,
- PRÉCISE que la Commune fixe **4 jours d'essai pour l'emploi** et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche,

- CHARGE le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion,
- CHARGE le Maire de diffuser l'annonce dans le bulletin municipal,
- PRÉCISE que les **candidatures devront être déposées en mairie avant le 31 mars 2016 inclus**,
- PRÉCISE que **les jeunes ayant 16 ans au 5 juillet 2016 peuvent postuler**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

- Vu les budgets précédents,
- Considérant que le Conseil souhaite soutenir les associations locales justifiant d'une activité en leur octroyant une subvention de fonctionnement,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer une subvention de 180 euros à chaque association locale en activité, pour l'exercice 2016,
- SUBORDONNE le versement de cette subvention au dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité 2015,
- PRÉCISE que l'Association ACMECS, association communale, ne percevra pas de subvention annuelle,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 au compte 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

SUBVENTION 2016 À L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE STOTZHEIM

- Vu le budget précédent,
- Considérant que l'Association Foncière a bénéficié les années précédentes d'une subvention communale, pour l'entretien des chemins agricoles aussi utilisés pour l'accès en Forêt,
- Considérant que cette subvention doit être instaurée par délibération du Conseil municipal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de 6 100 € à l'Association Foncière de Stotzheim pour l'année 2016,
- DIT que les crédits seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ET DE LA BIBLIO-THÈQUE MUNICIPALE

- Vu le budget précédent,
- Entendu l'avis des conseillers sur la reconduction ou l'augmentation des crédits de fonctionnement des écoles et de la bibliothèque,
- Considérant que les crédits non utilisés en 2015 sont reconduits pour l'exercice 2016,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les propositions de crédits alloués au fonctionnement des écoles qui seront inscrits au budget primitif 2015 comme suit :

- compte 6067 : Fournitures et livres scolaires : 3 530,00 €
- compte 6574 : Subvention Coopérative école primaire : 400,00 €
- compte 6574 : Subvention Coopérative école maternelle : 400,00 €
- compte 6065 : Bibliothèque : 1 080,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 8

CHANGEMENT DES VOLETS DU LOGEMENT 32 ROUTE ROMAINE

- Vu la délibération du 11 janvier 2016, en point « Divers », lors de laquelle les devis pour le remplacement des volets sont présentés et que le devis de la menuiserie Goettelmann d'un montant HT de 2 818,00 € est retenu (les membres du Conseil autorisaient le Maire à signer le devis pour accord et à déposer une déclaration préalable pour ces travaux),
- Vu les devis reçus,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de changer les 4 paires de volets du logement 32 route Romaine, côté Est,
- DÉCIDE de choisir des volets battants de couleur blanc, RAL 9010 satiné,
- DÉCIDE de retenir le devis de la menuiserie Goettelmann, sise 67750 CHÂTENOIS, pour un montant HT de 2 818,00 €,
- AUTORISE le Maire à déposer la déclaration préalable pour le remplacement des volets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 9

MISE EN CONFORMITÉ ET RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

- Vu le compte rendu des Commissions Réunies, avec le CAUE du Bas-Rhin, qui a eu lieu le lundi 28 juillet 2014, concernant le projet d'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour les locaux de la mairie,
- Vu la délibération du 1^{er} décembre 2014 par laquelle le Conseil décide de s'engager dans l'agenda d'accessibilité programmé pour la Mairie,
- Vu la délibération du 16 février 2015 par laquelle le Conseil approuve la convention de maîtrise d'œuvre avec le CAUE du Bas-Rhin,
- Vu la délibération du 31 août 2015 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet mairie établi par le CAUE, sur la base du montant des travaux de 450 000 € HT et autorise le Maire à organiser la consultation nécessaire au choix d'un maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 2 novembre 2015 par laquelle le Conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre de la mise en conformité et la réhabilitation de la mairie à M. Michel POULET, architecte,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 22 janvier 2016,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le projet présenté par M. Poulet, architecte, pour un montant de 555 644 € HT avec options,
- AUTORISE le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux,
- AUTORISE le Maire à déposer la demande d'urbanisme pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à solliciter la réserve parlementaire auprès du Député M. Herth

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VENTE DE PEUPLIERS

- Vu l'offre de prix reçue de SARL MANGIN Patrick, sise 54300 MARAINVILLER, pour l'achat d'environ 60 m³ de peupliers sur pied au tarif de 30,00 € / m³ HT et 7 € la tonne de branches broyées pour plaquettes, peupliers situés sur le terrain cadastré section 53 parcelle 47,
- Considérant que la parcelle de bois de peuplier concernée n'est pas soumise à la gestion de l'ONF,
- Considérant que l'offre de SARL MANGIN Patrick correspond aux prix pratiqués sur le marché du bois,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accepter l'offre de SARL MANGIN Patrick,
- AUTORISE le Maire à signer avec l'entreprise SARL MANGIN Patrick un contrat portant sur la vente d'environ 60 m³ de peupliers au prix de 30,00 € / m³ HT et 7 € la tonne de branches broyées pour plaquettes,
- PRÉCISE que le volume indiqué n'est pas contractuel et qu'il sera estimé après abattage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION

11.1 Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises à la Communauté des Communes Barr-Bernstein :

- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelles (2)/41 et 95/41 de 8,93 ares, sis 25 rue de Benfeld, appartenant à Mme Patricia KRETZ épouse SAAS.
- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 7 parcelle 89/28 de 41,29 ares, sis 53 Bas-Village appartenant à SCI CÔTÉ JARDIN, lots 406, 413, 619 et 629, appartement de 85 m² et annexes, au 1^{er} étage.
- DIA reçue par Me POLIFKE, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 1 parcelle 102/17 de 8,58 ares, sis 21 route Romaine, « Résidence de la route Romaine », appartenant à Mme Samantha MEYER épouse DUCELIER, lots 2, 12, 106 et 203, appartement de 88,20 m² et annexes, au rez-de-chaussée.

11.2. Comptes rendus des Commissions Communales

- **Forêt** : les membres de la Commission se sont réunis le 12 janvier 2016 avec M. ZIRNHELD, agent ONF, concernant le programme des travaux en forêt.
- **Commissions Réunies** : les membres se sont réunis le 18 janvier à 19 h 30 et le 22 janvier 2016 à 18 h 30 avec M. Poulet, maître d'œuvre, concernant le chiffrage du projet définitif de la mairie.
- **Communication** : les membres de la Commission se sont réunis le 28 janvier et le 1^{er} février 2016 concernant les panneaux descriptifs de la borne de la 2^e DB.
- **École/Jeunesse** : les membres de la Commission se sont réunis le 10 février 2016, avec M. Bessot, concernant les activités extra-scolaires.
- Une **Commission Finances** aura lieu le **mercredi 9 mars 2016 à 20 h.**
- Une **réunion des Commissions Réunies** avec l'entreprise LEDERMANN aura lieu le lundi 22 février 2016 à 18 h 00 à l'entrée Est du village.

11.3. Point sur la cantine/garderie

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, fait le point sur le projet cantine/garderie : une Copil enfance jeunesse a eu lieu à la Communauté des Communes Barr-Bernstein le mardi 12 janvier 2016. Il y a bien été confirmé qu'un minimum de 15 enfants était requis pour l'ouverture d'une cantine. Une nouvelle enquête sur les besoins sera réalisée auprès des parents de Stotzheim via les écoles à la rentrée des vacances de février. La commune de St Pierre réalisera la même enquête de son côté. Quant à la commune de Zellwiller, elle ne souhaite pas y participer.

11.4. Vente de mâts de lampadaires

M. le Maire informe le Conseil que lors de la réunion maire/adjoints, M. André METZ, adjoint au maire, avait présenté la proposition d'achat de M. Martin SCHUBNEL, domicilié à EPFIG, de 6 mâts de lampadaires en tube galvanisé, au prix TTC de 15 € le mât, soit un total de 90 €. Le Maire et les adjoints avaient décidé d'accepter l'offre. Un décompte sera transmis à M. SCHUBNEL qui devra régler la somme à la trésorerie de Barr. Le Conseil valide la décision du maire et des adjoints.

11.5. Accès terrain de pétanque

M. le Maire présente aux membres du Conseil le croquis pour la mise en place de barrières au terrain de pétanque pour empêcher les véhicules à deux roues d'accéder au terrain. Les membres du conseil demandent que des devis soient établis pour chiffrer les barrières.

11.6 Demandes de subventions

La Commune a réceptionné les demandes de subvention suivantes :

- l'Association Prévention Routière,
- l'Association AIDES,
- l'Association Togolaise de Lutte contre le Paludisme,
- l'Institut St Joseph, collège de Matzenheim, pour un séjour éducatif d'un élève habitant à Stotzheim.

Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à ces requêtes.

11.7. Réclamation suite attribution fermages

M. le Maire présente aux membres du Conseil le courrier de réclamation reçu de M. Christophe GELB suite à l'attribution des parcelles communales lors du Conseil municipal du 21 décembre 2015. Un courrier lui sera adressé avec les justificatifs de la Dotation des Jeunes Agriculteurs.

-
- M. le Maire informe les membres du Conseil du **départ des locataires du logement 8 Quartier Central**, rez-de-chaussée, à compter de mars 2016. Les locataires du 1^{er} étage partant également, il est décidé de relouer les deux logements au loyer pratiqué actuellement.
 - M. le Maire présente aux membres du Conseil un **devis établi par EUROVIA pour divers travaux de voirie** : rue de St Pierre pour la remise en état de la route pour le projet « Plateau moto » de l'auto-école SIEFFER, au Bas-Village, devant la maison de Mme Trentini et rue des Roses. Après avoir présenté le devis, M. le Maire informe les membres du Conseil que des devis seront sollicités auprès d'autres entreprises afin d'établir un comparatif.
 - M. le Maire fait le compte rendu de la réunion avec les propriétaires fonciers riverains suite à la **demande de l'auto-école SIEFFER pour la mise en place d'un « Plateau moto » rue de St Pierre**. Les propriétaires riverains du projet ont donné leur accord à l'unanimité. Vu le devis présenté de l'entreprise EUROVIA pour les travaux de remise en état de la route, il est proposé d'établir une convention avec l'auto-école et de fixer un loyer mensuel qui couvrira les frais supportés par la Commune pour ces travaux. Ce point sera discuté lors du prochain Conseil.

- M. le Maire présente aux membres du Conseil le devis d'un montant de 591,00 € HT de la menuiserie Goettelmann **pour l'installation d'une armoire à la Bibliothèque** destinée au dépôt et au retour des documents prêtés par la Bibliothèque de Villé. Le Conseil autorise le Maire à signer le devis pour le démarrage des travaux. Le devis sera validé au prochain Conseil et inscrit en investissement au Budget Primitif 2016.
- Lors de la réunion des Commissions Réunies du 22 janvier 2016, les membres du Conseil ont décidé, suite au départ des locataires du **logement sis 34 route Romaine**, de ne pas remettre le logement en location. Le logement sera utilisé pour le stockage lors des travaux de la mairie.
- M. le Maire informe que le **SDEA effectuera des travaux** à Stotzheim concernant la liaison d'eau potable du puits Rischwald situé à Kertzfeld jusqu'à la station de pompage de Stotzheim et environs.
- M. le Maire informe les membres du Conseil de la demande de soutien **de l'Association « Je veux un hôpital à Sélestat ! »**.
- M. le Maire informe de la **possibilité de remplacement de matériel électoral** et de la participation de l'État aux frais engagés par la Commune. Le Conseil décide de ne pas renouveler le matériel électoral, l'ancien étant encore opérationnel.
- Mme Michèle FETZER, adjointe au maire, informe le Conseil de son **entretien avec CEBEA** sur les points suivants :
 - le transfert du poste informatique du secrétariat lors des travaux de la mairie avec maintien de la connexion et utilisation des logiciels professionnels,
 - la suppression du lien Wifi entre la mairie et la bibliothèque.
- M. le Maire fait part des **invitations** reçues.
- Le **prochain Conseil** aura lieu **le lundi 7 mars 2016 à 20 h 00**.

La séance est levée à 22 h 54

***Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
les 25 février et 3 mars 2016
Extrait certifié conforme,
Le Maire.***

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2016**

Ordre du jour :

1. Présentation et vote du Compte Administratif 2015 - Budget Principal et Budget Annexe
« Lotissement chemin Woelfli »
2. Présentation et vote du Compte de Gestion 2015 - Budget Principal et Budget Annexe
« Lotissement chemin Woelfli »
3. Programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation 2016 - état de prévisions des coupes 2016
4. Création d'emplois saisonniers
5. Subventions aux associations locales
6. Subvention 2016 à l'Association Foncière de Stotzheim
7. Crédits de fonctionnement des écoles et de la bibliothèque municipale
8. Changement des volets du logement 32 route Romaine
9. Mise en conformité et réhabilitation de la mairie
10. Vente de peupliers
11. Divers et communication
 - 11.1. Informations sur les DIA
 - 11.2. Compte rendu des Commissions Communales
 - 11.3. Point sur la cantine/garderie
 - 11.4. Vente de mâts de lampadaires
 - 11.5. Accès terrain de pétanque
 - 11.6. Demandes de subventions
 - 11.7. Réclamation suite attribution fermages

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Dominique LEHMANN
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Carine GOERINGER
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		/
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		Procuration à M. André METZ
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/
HARRER Marc	Conseiller Municipal		Procuration à Mme Michèle FETZER